



GRUWA

Groupe Ukingo wa Watetezi

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

2016-2017

TABLE DES MATIERE

- I.** Introduction
- II.** Résultats attendus
- III.** Déroulement des activités
- IV.** Activités réalisées et résultats atteints
- V.** Stratégies de mise en œuvre
- VI.** Difficultés rencontrées
- VII.** Recommandations
- VIII.** Conclusions
- IX.** Annexe

Remerciements

Ce rapport a bénéficié de l'apport des points focaux 1 et 3 du groupe de protection « Ukingo Wa Watetezi ». Pour ce faire, nous remercions les ONGDH ACIDH et JUSTICIA ASBL qui l'ont rédigé.

Notre gratitude s'adresse également à toutes les Autorités Politico-administratives et judiciaires, ainsi qu'aux Avocats, ONG membres du groupe de protection et de la Société Civile de la Province du Haut Katanga, medias et autres.

A toutes ceux qui, de prêt ou de loin qui n'ont cessé de nous encourager, pour leur soutien.

Nous remercions finalement tous les partenaires Internationaux et Nationaux, dont la collaboration et la compréhension ont facilité notre travail et pour leur appui technique et financier, grâce auquel les activités ont été réalisées. Nous citons particulièrement, le Centre Carter/MDH, Freedom House, l'Association du Barreau Américain, Front Line, la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme, la Radio Okapi et autres.

I. INTRODUCTION

Dans le cadre de la campagne pour la promotion et protection des défenseurs des Droits Humains en République Démocratique du Congo, un groupe de protection des défenseurs des Droits de l'Homme, dénommée «*Groupe Ukingo Wa Watetezi*» (GRUWA) a été mis sur pied dans la province du Haut-Katanga, grâce à l'appui technique de l'ONG Internationale «The Carter Center» (ICC) et cela, depuis Décembre 2016.

A. Brève présentation du Groupe de protection GRUWA

Ce groupe sans but lucratif a été créé sur base d'un accord entre les différentes organisations de la Société civile signataires pour une durée indéterminée. Sa vision est d'œuvrer pour l'avènement d'un Etat des Droits en RDC. Dans sa mission d'œuvrer pour la promotion et protection des Défenseurs des Droits Humains en mettant sur pied des activités à caractère pacifique en faveur des Défenseurs des Droits Humains, sans distinction de sexe, tribu, appartenance ou d'autres considérations de nature discriminatoire, GRUWA est tenu d'analyser le contexte avant de poser tout acte. Il a pour objectif de contribuer à la protection et à la défense des Défenseurs des Droits Humains en danger. Son champ d'actions est toute l'étendue de la RDC en général et la Province du Haut Katanga en particulier, ainsi qu'au niveau International, à travers les antennes d'extension à l'étranger ou via d'autres partenaires.

B. Organisation du groupe

Le groupe est composé de :

a. Des membres

Ce sont les organisations non gouvernementales des Droits de l'Homme (ONGDH), signataires des termes de référence.

L'adhésion au groupe est conditionnée par une lettre de demande d'adhésion, les documents prouvant l'existence juridique de l'ONGDH demanderesse, outre l'obligation d'avoir un bureau de représentation dans le Haut Katanga.

b. Des organes

A la tête des organes de GRUWA figure *l'Assemblée Générale*, composée de tous les points focaux représentant les ONGDH signataires des-termes de référence, et ayant le devoir d'élire à la fin de chaque année les membres de la coordination, à raison d'une voix par organisation pour un mandat renouvelable une fois par an. *La Coordination* quant à elle, est assurée de manière rotative par trois ONGDH. Il s'agit actuellement de l'ONG *JUSTICIA ASBL* qui se charge de la facilitation et qui

est considérée par la même occasion comme le Point focal 1, il y a également l'ONG dénommée « Centre International pour la promotion du développement et des Droits de l'Homme » (*CEIPEDHO*) qui assure actuellement le rôle de point focal 2 et la troisième, et l'ONG « Action contre l'impunité pour les Droits humains » (*ACIDH*), qui est chargée de la gestion des fonds du Groupe, et qui est en même temps considéré comme le point focal 3. Il y a enfin, ***les Coalitions Locales de protection*** qui sont installées dans différentes villes, cités, territoires et autres zones reculées de la Province, et qui à leur tour, interviennent dans leur Zone en faveur des Défenseurs des Droits de l'Homme en danger.

II. LES RESULTATS ATTENDUS.

Ainsi lors de la réalisation des activités du groupe de protection, GRUWA a pour résultat attendu : -- La formation des DDH membres sur les différents modules, le travail des défenseurs des Droits Humains en toute sécurité et la sécurité de leurs organisations respectives ;

- L'accompagnement juridique, judiciaire, psychologique et social des DDH en danger ;
- L'organisation des missions de monitoring des violations des droits de l'homme dans la province du Haut Katanga.

III. DEROULEMENTS DES ACTIVITES

Depuis sa création en Décembre 2016, le groupe de protection GRUWA, à travers la Coordination tient régulièrement des réunions mensuelles de manière rotative au sein de différents bureaux des structures membres, sans oublier les réunions de coordination ad hoc, au cours desquelles sont examinées, les différents cas des DDH en danger enregistrés.

Le groupe a également bénéficié des quelques formations organisées par le Centre Carter notamment sur la sécurité des Défenseurs des Droits de l'homme et la sécurité organisationnelle, la gestion du cycle des projets, la gestion financière, le plaidoyer et la communication, etc. GRUWA a réalisé quelques activités de monitoring et de plaidoyer se rapportant notamment aux cas des DDH en danger qui ont été enregistrés sur base d'alertes reçues via le logiciel NEMO, lesquelles alertes ont été envoyées par les membres.

Ces différentes activités ont été réalisées soit à travers une commission technique (de gestion de crise), composé de structures choisies de manière spontanée, soit encore à travers les trois commissions qui ont été mises sur pieds dont la commission sociale, la commission chargée de la communication et des plaidoyers et la commission juridique, composée des avocats des structures membres, travaillant de manière

bénévole. Tout récemment, GRUWA a également mis sur pieds une commission chargée de la prise en charge psychologique des DDH en danger et victimes ou témoins des faits traumatisants.

IV. ACTIVITES REALISEES ET RESULTATS ATTEINTS

A. Participation aux formations et autres évènements

Thème des formation/ Ateliers	Période	Organisateur	Lieu	Résultats atteints
Utilisation de l'outil Nemo/comment lancer les alertes sur Nemo pour signaler un cas d'un DDH en danger.	Janvier 2017	TCC	Lubumbashi	Toutes les structures membres de GRUWA y ont participé, à quelques exceptions près.
Gestion de la sécurité organisationnelle	Avril 2017	TCC	Lubumbashi	Toutes les structures membres de GRUWA et quelques structures non membres y ont participé, à quelques exceptions près.
Gestion financière	Juin 2017	TCC	Lubumbashi	Toutes les structures membres de GRUWA et quelques structures non membres y ont participé, à quelques exceptions près.
Visioning/By laws	Juillet 2017	TCC	Lubumbashi	Toutes les structures membres de GRUWA et quelques structures non membres y ont participé, à quelques exceptions près.
Gestion du cycle des projets	Juin et Juillet 2017	TCC	Lubumbashi	Quelques OSC membres de GRUWA
Communication et plaidoyer	Aout 2017	TCC	Lubumbashi	Toutes les organisations n'ont pas été présentes à cette formation à cause notamment de l'arrestation des défenseurs des droits de l'homme le 31 juillet 2017
Prise en charge psychosociale	Septembre 2017	TCC	Kinshasa	Deux structures membres (Psychologue sans frontière et JUSTICIA Asbl) ont été

				représenté le groupe. Quant à la restitution de la formation, elle a été faite auprès des autres membres, lors d'une des réunions mensuelle de Coordination par l'ONG PSF
Rédaction du rapport alternatif sur les droits de l'homme en RDC	Septembre 2017	TCC	Kinshasa	Une seule structure, JUSTICIA Asbl avait été choisie par TCC pour fournir des informations sur la situation des droits de l'homme dans la province du Haut Katanga
Atelier sur les notions basiques de protection (Rappel)	5 et 6 Décembre 2017	TCC	Lubumbashi	Toutes les structures membres de GRUWA y ont participé
Atelier de sensibilisation sur l'aide légale, la réparation en faveur des victimes et témoins des violations des Droits de l'Hommes	7 Décembre 2017	TCC/ABA	Lubumbashi	Toutes les structures membres de GRUWA y ont participé
Lancement officielle du Groupe de protection GRUWA	8 Décembre 2017	Structures membres de GRUWA et TCC	Lubumbashi	Toutes les structures membres de GRUWA, quelques structures non membres, ainsi que quelques Autorité militaires, Judiciaires et Politico Administratives de la place avaient été présentes. Et au cours de cette activité, il a été expliqué l'historique de la création de ce réseau de protection, son fonctionnement, les activités déjà réalisées et les perspectives d'avenir.

B. Monitoring des cas

Le groupe de protection GRUWA à travers une commission technique et grâce à l'appui financier du Centre Carter, s'est rendu dans le quartier Matshipisha de la commune Katuba, afin de visiter les familles qui ont été directement touchées par les différents incidents survenus lors des manifestations du 19 au 20 Décembre 2016. Au cours de ces manifestations, les acteurs de la société civile et les partisans de quelques partis politiques d'opposition entendaient signifier au Président de la République Démocratique du Congo, Joseph KABILA, un « préavis » relatif à la fin de son deuxième et dernier mandat constitutionnel et exiger la convocation des élections présidentielles conformément à la constitution.

Ces manifestations, initiées par le Rassemblement des forces sociales et d'opposition (RASSOP), avaient été sévèrement réprimées par le pouvoir en place, et ont entraîné des cas de perte en vies humaines, des blessés dus aux traitements inhumains et dégradants, des arrestations arbitraires et des détentions illégales des certains manifestants, des passants, des élèves, et d'autres personnes, bien qu'étant à leurs domiciles, pour certains d'entre eux.

L'objectif poursuivi dans le cadre de ce monitoring était d'abord de documenter toutes les violations des Droits de l'Homme enregistrées à cette occasion en identifiant notamment les victimes ensuite, accompagner juridiquement et judiciairement les familles de toutes ces victimes.

Sur base des données recueillies par les différentes ONGDH membres de GRUWA, un accompagnement juridique a été réalisé en faveur de 64 personnes arrêtées au cours de ces événements et dont 49 avaient déférées devant le Tribunal de Grande Instance de Lubumbashi qui siégeait en flagrance et 15 enfants en conflit avec la loi envoyés devant le Tribunal pour enfants.

GRUWA avait alors recouru aux services de la clinique juridique de l'un de ses membres (JUSTICIA ASBL) qui, avec l'appui de l'ONG Internationale Association du Barreau Américain s'était jointe à d'autres avocats, et avait assisté ces personnes en justice dans l'affaire inscrite sous RP 12621, et obtenu la libération de 34 personnes tandis que les 15 autres avaient été condamnées à 3 ans de prison ferme. Un appel avait été formé à cet effet contre cette décision de condamnation.

Pour des raisons de protection, nous nous réservons de mentionner les noms de ces personnes mais GRUWA peut, sous certaines conditions, mettre à la disposition des partenaires qui désirent la liste des personnes ayant bénéficiées de ses services.

Concernant les 15 enfants en conflit avec la loi, ils avaient tous retrouvé la liberté sur base des décisions des juges pour enfants ordonnant la remise des enfants entre les mains des parents.

Pour ce qui est des autres victimes de meurtres et autres violations des Droits de l'Homme imputables aux services de sécurité, GRUWA était en difficulté de faire évoluer leurs dossiers au vu de la réticence affichée par les familles des victimes qui, semble-t-il auraient enregistré des menaces et/ou reçu des pots-de vin, pour se taire.

C. Manifestations Publiques

Le mouvement citoyen Lutte pour le Changement (LUCHA) et le collectif d'action de la société civile ont organisé des manifestations publiques le lundi 31 juillet 2017 devant les bureaux de la Commission Electorale nationale Indépendante (CENI) en vue d'exiger la publication d'un calendrier électoral intégral en vue de la tenue des élections en Décembre 2017, conformément à l'accord de la Saint Sylvestre du 31 Décembre 2016.

Pour les organisations de la ville de Lubumbashi, la démarche avait consisté à faire un sit-in devant les bureaux de la CENI/Lubumbashi, activité qui devait être précédée par l'organisation d'une célébration eucharistique. C'était devant la Chapelle Régina Mundi, où devait se tenir la messe avant la marche pacifique. Vers 11H15', les manifestants, constitués principalement des membres des différentes ONGDH et autres mouvements citoyens, avaient été encerclés par les forces de la Police Nationale Congolaise (PNC) et ceux de l'Agence nationale de renseignement (ANR) et cela, avant même que la marche n'ait débuté. Sur ordre du Maire de la ville de Lubumbashi Monsieur Jean-Oscar SANGUZA MUTUNDA, et du major Paul KILOTWA de la police nationale congolaise (PNC), les manifestants avaient été brutalisés et certains ont été passés à tabac avant que huit d'entre eux aient été arrêtés et conduits dans différents commissariats de la police disséminés dans la ville de Lubumbashi. Le même jour vers 16h, trois parmi eux avaient été relâchés et les cinq autres avaient été détenus au cachot des services spéciaux province, ensuite conduits au Parquet de la République près le Tribunal de Grande Instance de Lubumbashi où quatre d'entre eux furent auditionnés et à 20 h05, tous les 5 avaient été acheminés à la prison Centrale de la Kasapa par une procédure qui avait inquiété toute personne avertie.

D. Suivi des cas des Défenseurs des Droits Humains en danger

Suite aux violations des Droits et libertés publiques dont sont souvent victimes les Défenseurs des Droits Humains, à cause de leur travail, le groupe de protection GRUWA a fait le suivi de dix cas des DDH en danger via ses quatre commissions dont Judiciaire, Communication/ plaidoyer, Sociale, et prise en charge psychologique par de nombreuses activités en l'occurrence les conseils basiques de protection, la publication des communiqués de presse, des appels à agir et rapport, le monitoring, la tenue des points de presse, les activités de plaidoyer auprès de quelques Autorités

Politico Administratives, Judiciaires et autres, le dépôt de plainte contre certaines Autorités Politico Administratives, production et publication des dépliants, accompagnements juridiques, assistances judiciaires, le lobbying,.....les séances de prise en charge psychologique des DDH en danger, les assistances sociales aux DDH en danger, grâce à l'appui financier et technique de quelques partenaires et tant d'autres activités.

Il faut signaler aussi que grâce à la réalisation des activités précitées au sein de GRUWA, 70% des résultats ont été atteints¹. Entre autres la libération de certains cas d'arrestations arbitraires et détention illégales des DDH, le changement positif de comportement dans le chef de certaines Autorités de la place, nouer des relations avec des partenaires internationaux, le rétablissement de certains DDH dans leurs Droits par la Justice et autres.

NB : Pour des raisons de sécurité, GRUWA se réserve de donner les détails pour les cas documentés dans le rapport. Ainsi, celui qui sera intéressé pourra revenir vers GRUWA pour plus de détails en cas de besoin.

V. LES STRATEGIES MISES EN ŒUVRE

Afin de réaliser les différentes activités, des réunions stratégiques, prise des contacts et des rendez-vous téléphoniques et physiques avec certaines personnes, ont eu lieu avant une éventuelle action. Les entretiens avec des témoins d'incident, des échanges avec certains partenaires avant d'entrer en contact avec l'autorité concernée et l'initiation des lettres de demande d'audience sont là les stratégies qui sont mises en exergue.

VI. DIFFICULTES RENCONTREES

Les difficultés rencontrées dans la réalisation des activités de GRUWA ont été d'ordre financier, ainsi que le déficit de collaboration avec certaines autorités politico administratives et sécuritaire. Cet état de chose s'est caractérisé par des menaces d'arrestation, intimidations, arrestations arbitraires, détention illégale à l'endroit des activistes des droits de l'homme œuvrant dans la province du Haut Katanga.

VII. RECOMMANDATION

De ce qui précède, il sied de recommander :

 ***Aux ONGDH membres de GRUWA***

- D'impliquer tous les membres du groupe de protection dans le suivi des cas ;

¹ Voir l'ONGDH facilitatrice, sise au N° de l'avenue Adula, commune de Lubumbashi

- *De travailler toujours en équipe, en ce qui concerne les dénonciations des cas ;*
- *D'organiser des émissions radio diffusées, afin de promouvoir les Droits et devoirs des DDH ;*
- *De veiller à ce que les réunions mensuelles soient tenues régulièrement ;*
- *De veiller à ce que tous les membres aient accès à la communication et à l'information de toutes les activités du groupe ;*
- *De veiller à ce que tous les membres aient la possibilité d'envoyer et recevoir des alertes Nemo ;*
- *De s'assurer que le plan de sécurité du groupe est mis en œuvre ;*
- *D'entretenir une bonne collaboration avec les autorités politico administratives sécuritaires et Judiciaires dans leur milieu d'intervention*

VIII. CONCLUSION

Le groupe de protection GRUWA, dans sa mission de protéger les DDH en danger, en plus de réunions mensuelles qu'il tient, a réalisé de 2016 à 2017 plusieurs activités de dénonciation, plaidoyer, suivi des cas, monitoring des cas, accompagnement juridique judiciaire et psychosocial au bénéfice de plus ou moins dix Défenseurs des Droits Humains (DDH) en danger. Il a aussi participé à plusieurs formations organisées par le Centre Carter.

IX. ANNEXES** LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES GRUWA**

01	Nom de l'Organisation	Sigle
02	Action contre l'impunité et les droits humains	ACIDH
03	Association pour les droits des Humanitaires	ADH
04	African ressources watch	AFREWATCH
05	Action large des femmes Avocates	ALFA
06	Association Africaine de Défense des droits de l'homme/ Section Haut katanga	ASADHO/Haut-Katanga
07	Action rapide de développement	ARD
08	Centre pour les droits humains et le droit humanitaire	CDH
09	Centre international de promotion et développement et des droits humains	CEIPEDHO
10	Comité de suivi pour la contribution des communautés et églises à la transformation humaine	COSCET
11	Groupe d'Actions Non violente Evangélique	GANVE
12	Génération Déterminée	GD
13	Journaliste en danger/ Haut-Katanga	JED/Haut-katanga
14	JUSTICIA Asbl	
15	LIBERTAS	
16	Ligue Internationale des conseillers/Lubumbashi	LIC/Lubumbashi
17	Ligue des droits des malades	LIDDM
18	Lutte pour le changement	LUCHA
19	MAMA NI MAMA	
20	Mouvement pour les droits de l'homme et la réconciliation	MDR
21	Mouvement des jeunes pour la dignité et le développement	MJDD
22	Nouvelle Dynamique Syndicale	NDS
23	Nouvelle Dynamique de la Société Civile	NDSCI
24	Organisation pour la promotion de la femme	OPF
25	Psychologues sans frontières	PSF
26	Regroupement des femmes pour le développement communautaire	REFEDECO
27	Union Nationale de la presse au Congo section du Katanga	UNPC/Haut-Katanga
28	Voix du savoir	V S